

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département de L'Essonne  
Membres  
afférents au Conseil : 23  
en exercice : 23  
ayant pris part à la délibération : 22  
Date de convocation : 11 octobre 2023  
Date d'affichage : 11 octobre 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
VERT LE PETIT  
DÉLIBÉRATION DE LA SÉANCE  
DU 16 octobre 2023

Le 16 octobre deux mille vingt-trois à vingt heure trente, le conseil municipal, de la commune de Vert le petit, dûment convoqué le onze octobre deux mille vingt-trois s'est réuni sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

**Présidente** : Laurence BUDELOT

**Etaient présents** : Laurence BUDELOT, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Jennifer ARNAUD, Gérard BOULANGER, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Audrey L'HER, David DUNEAU, Eliane ZÉNÉRÉ, Miguel PAIVA, Sylviane MAZET, Daniel ROUM, Sophie MERCIER, Odile BEOT, Vincent BERNIER, Chantal MASSILAMANY, Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY

**Absents ayant donné pouvoir** :  
Mikaël QUILBEUF représenté par Vincent BERNIER

**Absents** :  
Jean-Michel LEMOINE

**Secrétaire de séance** : Miguel PAIVA est désigné comme secrétaire de séance

**2023-039 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 03 JUILLET 2023**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le procès-verbal du Conseil Municipal du 03 juillet 2023 communiqué à chacun des membres du Conseil

**Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 3 juillet 2023**

**APPROUVENT le procès-verbal du Conseil Municipal du 3 juillet 2023 tel qu'annexé**

Fait les jours, mois et an que dessus  
et ont signé au registre les membres présents  
POUR EXTRAIT CONFORME  
A Vert le Petit, le 20 octobre 2023

Le Maire,  
Laurence BUDELOT



Département de l'Essonne

-----  
**MAIRIE DE  
VERT LE PETIT  
91710**

Tél : 01.64.93.24.02

## **CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 3 juillet 2023**

### **Procès-verbal**

Le 3 juillet deux mille vingt-trois à vingt heures, le conseil municipal, de la commune de Vert le petit, dûment convoqué le vingt-huit juin deux mille vingt-trois s'est réuni sous la présidence de Laurence BUDELOT, Maire.

**Présidente** : Laurence BUDELOT

**Etaient présents** : Laurence BUDELOT, Jean-Michel LEMOINE, Marie-José BERNARD, Vincent MERCIER, Laure VIEIRA, Gérard BOULANGER, Jennifer ARNAUD, Arnaud DALMAI, Patricia AUER, Denis BOULANGER, Miguel PAÏVA, Audrey L'HER, Eliane ZÉNÉRÉ, Sylviane MAZET, Sophie MERCIER, Odile BEOT, Vincent BERNIER (arrivé à 19H10), Chantal MASSILAMANY, Laurent BÉGOT, François-Jean LEROY

### **Absents ayant donné pouvoir** :

David DUNEAU représenté par Gérard BOULANGER  
Olivier HOURDOU représenté par Odile BEOT  
Vincent BERNIER représenté par Chantal MASSILAMANY (jusqu'à 19h10)

**Secrétaire de séance** : est désigné comme secrétaire de séance Miguel PAIVA

**Début de séance** : 19h00

### **2023-033 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DU 9 JUIN 2023**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 JUIN 2023 communiqué à chacun des membres du Conseil

**Les membres du conseil municipal siégeant lors de la séance du 9 juin 2023**

**APPROUVENT** le procès-verbal du Conseil Municipal du 9 juin 2023 tel qu'annexé

## 2023-034 TARIFS DES ACTIVITES MUNICIPALES PERISCOLAIRES ET EXTRASCOLAIRES

Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarifs Accueil Périscolaire Matin et Soir au 04/09/2023 - service facturé à la demi-heure
1	<590	0.36 €
2	591-840	0.59 €
3	841-1100	0.82 €
4	1101-1370	1.11 €
5	1371-1650	1.53 €
6	1651-1940	1.88 €
7	>1941	2.23 €
ext		2.93 €

Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarif restaurant scolaire au 04/09/2023 - par repas	Quotient familial 2023 par tranche	tranche	PAI - Tarif restaurant scolaire au 04/09/2023 - par repas
1	<590	1.09 €	1	<590	0.42 €
2	591-840	1.77 €	2	591-840	0.81 €
3	841-1100	2.76 €	3	841-1100	1.31 €
4	1101-1370	3.55 €	4	1101-1370	1.70 €
5	1371-1650	4.10 €	5	1371-1650	1.98 €
6	1651-1940	4.54 €	6	1651-1940	2.19 €
7	>1941	5.32 €	7	>1941	2.59 €
extérieur		7.43 €	extérieur		3.64 €

Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarif étude dirigée demi tarif - au 04/09/2023 - service facturé mensuellement	Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarif étude dirigée tarif plein - au 04/09/2023 - service facturé mensuellement
1	<590	5.51 €	1	<590	11.02 €
2	591-840	7.72 €	2	591-840	15.43 €
3	841-1100	9.93 €	3	841-1100	19.87 €
4	1101-1370	12.14 €	4	1101-1370	24.28 €
5	1371-1650	15.45 €	5	1371-1650	30.90 €
6	1651-1940	18.76 €	6	1651-1940	37.52 €
7	>1941	22.07 €	7	>1941	44.15 €
ext		27.59 €	ext		55.18 €

Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarifs Accueil de loisirs élémentaire au 04/09/2023 - service facturé à la journée	tarifs à la journée pour les enfants avec repas en PAI
QF1	<590	8.50 €	7.35 €
QF2	591-840	9.50 €	8.22 €
QF3	841-1100	11.50 €	9.95 €
QF4	1101-1370	13.50 €	11.68 €
QF5	1371-1650	15.50 €	13.41 €
QF6	1651-1940	17.50 €	15.14 €
QF7	>1941	19.50 €	16.87 €
Qfext		29.00 €	25.09 €

Quotient familial 2023 par tranche	tranche	Tarifs Accueil de loisirs maternelle au 04/09/2023 - service facturé à la journée	tarifs à la journée pour les enfants avec repas en PAI
QF1	<590	9.50 €	8.22 €
QF2	591-840	11.00 €	9.52 €
QF3	841-1100	13.00 €	11.25 €
QF4	1101-1370	16.00 €	13.84 €
QF5	1371-1650	19.00 €	16.44 €
QF6	1651-1940	22.00 €	19.03 €
QF7	>1941	26.50 €	22.92 €
Qfext		35.00 €	30.28 €

Après avoir entendu l'exposé de Madame VIEIRA, maire adjointe à l'enfance et la jeunesse, et délibérer, à la **MAJORITE** le Conseil Municipal

**Pour :**

**Abstentions : 6 (LEROY, BERNIER, MASSILAMANY, BEGOT, HOURDOU, BEOT)**

**FIXE** les tarifs périscolaires et extrascolaires tels que présentés ci-dessus.

**DIT** qu'ils seront applicables au 04/09/2023

### **2023-035 REGLEMENT INTERIEUR DE LA HALTE GARDERIE CHARLIE CHAPLIN**

**VU** l'avis favorable de la PMI,

Après avoir entendu l'exposé de Madame VIEIRA, maire adjointe à l'enfance et la jeunesse, et délibérer, à **L'UNANIMITE**, le Conseil Municipal

**APPROUVE** le règlement de fonctionnement de la Halte-garderie Charlie Chaplin

### **2023-036 DECISION MODIFICATIVE N° 2**

**VU** l'article L. 1612-11 du code général des collectivités territoriales,

**VU** la délibération n°2023-018 du conseil municipal en date du 27 mars 2023 approuvant le budget

**CONSIDERANT** la nomenclature budgétaire et comptable M57,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, le conseil municipal,  
**VALIDE à l'UNANIMITE**, la décision modificative

### **2023-037 CONVENTION DE FINANCEMENT DANS LE CADRE DU FONDS D'INNOVATION PEDAGOGIQUE**

**VALIDE** la convention  
**AUTORISE** Madame le Maire à signer cette convention

**DIT** que les dépenses afférentes à ce projet sont inscrites au budget 2023.

### **QUESTIONS DIVERSES**

Conformément aux articles L. 2121-12 et L. 2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les membres du conseil municipal peuvent consulter en mairie les documents ayant trait aux affaires soumises à délibération.

#### **Question de Mme Odile BÉOT :**

Lors du conseil municipal du 9 juin, nous avons voté l'extinction des lumières de la commune de minuit à 5 heures du matin à partir du 19 juin. Nous avons constaté que les lumières étaient toujours allumées après cette date. Pouvez-vous nous dire pourquoi cette délibération n'a pas été mise en pratique ?

Laurence BUDELOT indique que les démarches administratives sont plus longues que prévues et précise que l'extinction débutera dès ce mardi. La procédure se déroulera sur plusieurs jours et par quartier.

Miguel PAIVA demande si la municipalité doit s'interroger pour un report suite aux violences urbaines.

Laurence BUDELOT répond que la délinquance n'est pas liée à l'extinction totale.

#### **Question de M. Vincent BERNIER :**

Maintenant que le cimetière a un beau portail flambant neuf, est-il prévu d'y adjoindre un système automatique de fermeture nocturne ou bien de procéder manuellement à sa fermeture la nuit ?

Marie-José BERNARD indique que le directeur des services techniques étudie la question.

#### **Question de Mme Chantal MASSILAMANY :**

Est-ce que le comité social territorial s'est réuni pour changer le planning des policiers municipaux afin de leur permettre de passer en soirée et le week-end en fond de vallée ? Lors du conseil du 9 juin, il avait été dit que cela serait en place pour début juillet. La commune a-t-elle une stratégie sur le long terme pour faire cesser les incivilités dans les étangs ?

Laurence BUDELOT répond que la procédure est en cours et que les agents concernés ont répondu favorablement à la modification de leur planning.  
Elle précise que le CST se déroulera le 20 juillet.

Laurent BÉGOT et Vincent BERNIER signalent des arbres dangereux au niveau du bois des plantes.

**Question de M. Laurent BÉGOT :**

Y a-t-il des personnes dans les services de la CCVE ou de la mairie qui viennent régulièrement s'assurer sur le terrain de la conformité des travaux par rapport aux permis de construire déposés ?

Vincent MERCIER indique qu'il est assermenté pour délivrer une attestation de conformité de fin de travaux et que ce constat ne se fait qu'en extérieur par lui ou un agent assermenté de la commune.

Il précise que les démarches administratives en matière d'urbanisme permettent également de vérifier de ce qui va être entrepris.

Il dit également que s'il est interpellé par un administré, il peut se rendre sur le terrain afin de vérifier si les travaux entrepris sont déclarés en mairie.

**Fin de séance : 19h43**

**Le Maire,  
Laurence BUDELOT**



**Le secrétaire,  
Miguel PAIVA**

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Miguel PAIVA", is written over a large, faint, light-colored watermark or background mark.